

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 20 DECEMBRE 2011

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président,*

Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, *Echevins,*

Mmes et Mrs André NAVEZ, Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE, Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Raymond GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Armand STRUB, *Conseillers,*

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.,*

Mme Eve DELVINQUIERE, *Secrétaire communale f.f..*

ABSENT :

Mr Julien URBAIN

EXCUSEES :

Mme Jacqueline OUTLET

Mme Anne-Marie CALLEWAERT

Convoquée en date du 09 décembre 2011, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 20 décembre 2011

À 20h00

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

M. Devin entame le Conseil communal en rappelant la tuerie de Liège. Il indique qu'il a fait parvenir à M. Demeyer, Bourgmestre de Liège, un message de condoléances au nom du Conseil communal. Il demande aux personnes présentes dans la salle de respecter une minute de silence en hommage aux victimes.

BUDGET

- 1. Présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2011 – Présentation de la déclaration de politique générale 2012 – Vote sur le budget communal ordinaire et extraordinaire – Exercice 2012**
 - ARRET**

A la suite de la présentation du rapport sur la marche et la situation des affaires de la Ville pour l'exercice 2011 et de la présentation de la déclaration de politique générale 2012, le Conseil communal est invité à arrêter le budget communal ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2012.

Monsieur Devin donne lecture de la déclaration de politique générale :

« Conformément aux objectifs fixés dans la déclaration de politique générale pour l'ensemble de la législature (2007 – 2012), nous accorderons encore cette année une attention particulière au bon équilibre financier de notre entité et ce, malgré l'impact des pertes des dividendes Dexia et de l'accroissement des dépenses relatives à la réforme des pensions des agents du secteur public.

A l'heure où bon nombre de nos concitoyens éprouvent des difficultés face au coût de la vie, il est également important de mettre en évidence que les objectifs ambitieux poursuivis dans la déclaration de politique générale 2012 pourront être réalisés sans aucune augmentation de taxe communale.

Des moyens importants ont notamment été prévus au budget extraordinaire afin de continuer à améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants de toute l'entité binchoise.

Ce budget 2012 a été élaboré dans une collaboration dynamique avec l'ensemble des services communaux. Toutes les subventions extérieures possibles ont été recherchées. Sur 14.712.883€ d'investissements extraordinaires, 8.624.277€ seront subventionnés soit un taux de subventionnement très important de 58,6%

Pour rappel, la déclaration de politique générale 2007 – 2012 constitue le cadre de l'action politique que la majorité PS – MR souhaite mener pendant cette législature. Elle se décline autour de 10 priorités pour nos concitoyens :

1. CADRE DE VIE
2. SECURITE
3. ECONOMIE
4. SERVICES A LA POPULATION
5. ACTION SOCIALE
6. LOGEMENT
7. ENSEIGNEMENT
8. CULTURE
9. FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE ET SENIORS
10. SPORT

1. Cadre de vie :

Dans la continuité de la politique menée par la majorité PS-MR en 2011, l'amélioration du cadre de vie des Binchois est à nouveau pleinement au cœur des préoccupations pour l'année 2012.

Nous porterons encore cette année une attention particulière à l'amélioration de la propreté publique et de la mobilité, à l'état de nos voiries, trottoirs, égouttage et éclairage public ainsi qu'à la qualité de l'environnement.

1.1. La propreté :

Depuis décembre 2006, grâce à des moyens conséquents en personnel et en équipements, des actions tant sur le plan préventif que répressif ont été menées pour améliorer la propreté publique dans toute l'entité binchoise.

La population a salué cette initiative.

Comme la propreté publique demande un travail sans fin, le « plan propreté », initié depuis 2009, sera poursuivi en 2012, à savoir :

- Demander la prolongation des points APE et PTP auprès du pouvoir subsidiant afin que l'équipe « **Binche Propreté** » puisse assurer son travail de sensibilisation des citoyens à la préservation de leur cadre de vie et procéder au nettoyage des voiries, trottoirs, sites et monuments patrimoniaux.
- Renforcer l'équipe des agents **constatateurs** et **sanctionneurs** afin de lutter contre les incivilités. Ces agents ont un rôle préventif et répressif. Des actions spécifiques seront encore menées en 2012 pour **lutter contre les dépôts clandestins**.
- Réitérer l'action « **Quartiers propres** ». Plus que jamais, **la propreté est l'affaire de tous!** Une sensibilisation plus grande sera réalisée auprès des écoliers et des enseignants.
- Octroyer à nos concitoyens **des sacs poubelles gratuits** sous la forme de chèques. Des mesures particulières seront à nouveau prises à l'attention des personnes âgées de plus de 85 ans, lesquelles sont exonérées de la dite taxe.

1.2. Les travaux de voiries, trottoirs, égouttage et éclairage public :

Etant donné l'état parfois désastreux de nos voiries et trottoirs, nous avons décidé de consacrer **6.511.100€** à leur entretien et ce, dans les rues suivantes :

- Aménagement de la rue du Pressé **952.900€**
- Aménagement de la rue des Boulois **2.058.200€**
- Aménagement de la rue de l'Ermitage **135.000€**
- Rénovation urbaine + Ilot de l'Hôtel de Ville et rue Halle aux Filets **970.000€**
- Entretien extraordinaires des voiries et trottoirs **2.395.000€**
 - Rue Mahy Faux, rue des Ecoles, rue de Walhain et rue de la Dîme à Buvrines
 - Cité Vandervelde à Ressaix
 - Rue Albert-Elisabeth à Perennes
 - Rue des Boulevards à Binche
 - Avenue de la Cité, rue Maton et rue Bouleau à Bray

Il va de soi qu'à côté de ces investissements, le service « Travaux » de la Ville continuera d'assurer l'entretien régulier des diverses voies de circulation, espaces publics, parcs, places pour la plus grande satisfaction de notre population.

Il est inacceptable que certains de nos concitoyens soient régulièrement inondés suite à la vétusté de notre réseau d'égouttage. **500.000€** sont donc consacrés à la réfection des rues Taille Miot, rue des Grands bureaux, rue de Fontaine, rue de l'Industrie et rue Albert 1^{er}.

Quant à l'éclairage public, le Plan lumière déploiera tous ses effets en 2012. Ce vaste projet de modernisation de l'éclairage public (remplacement de 1.800 points lumineux) est une première en Wallonie. Ce programme contribuera sans conteste à

l'amélioration du cadre de vie de nos concitoyens et ce, à différents niveaux : économie, écologie et sécurité.

1.3. Les ruelles et venelles :

La Ville continuera à mettre l'accent sur l'entretien des ruelles et venelles de notre entité.

1.4. L'environnement :

Comme la propreté, l'amélioration de l'environnement constitue un facteur essentiel d'amélioration du cadre de vie.

*Un budget de **10.500€** sera donc consacré à l'achat de mobilier urbain pour le Ravel, au projet Plan Maya (plantations d'essence mellifères) ainsi qu'à l'élargissement du sentier du marais de Buvrines.*

La qualité de la vie passe aussi par une politique responsable en matière de consommation d'énergie. La dynamique lancée en 2008 se déclinera en 2012 par les actions suivantes :

- *Sensibiliser et informer les citoyens en matière de consommation énergétique. Les permanences sont assurées par Monsieur Energie, pour qui une demande de prolongation des points APE a été réalisée auprès du pouvoir subsidiant.*
- *Encourager la concrétisation des initiatives particulières en matière de développement durable en continuant à proposer un **complément de prime** à celles de la Région wallonne pour le financement d'un audit énergétique, le placement d'un chauffe-eau solaire, un chauffage à pellets ou une installation photovoltaïque;*
- *Améliorer les performances énergétiques des bâtiments communaux.*

1.5. Le patrimoine :

Le patrimoine de notre Ville est exceptionnel et demande un travail d'entretien quotidien. En 2012, l'équipe spécifique qui renforce l'équipe propreté continuera à s'atteler à l'entretien de notre patrimoine pour le plus grand plaisir de tous.

*En ce qui concerne les **remparts**, un budget de **40.000€** est prévu au budget ordinaire pour éradiquer la végétation sauvage et les frais d'honoraires nécessaires aux phases 6 et 7 de la restauration des remparts sont prévus au service extraordinaire pour un montant de **111.000€**.*

*Le clocher de l'Eglise de Buvrines nécessitera des travaux de stabilité pour un montant de **93.000€**.*

1.6. La mobilité :

*Facteur économique autant que de bien-être, une mobilité fluide au sein de notre Ville est privilégiée depuis quelques années. C'est également le cas en matière d'amélioration de l'accessibilité au centre ville et de la sécurité des usagers. En 2012, **236.000€** seront consacrés à l'aménagement de la rue Buisseret (Plan Escargot III), à la pose de bornes hydrauliques rue Notre Dame de Lorette et rue Remparts Saint Georges ainsi qu'à la création d'une zone de livraison rue de la Gaieté.*

*Afin de permettre un accès plus aisé au **Cimetière de Ressaix**, un nouvel accès sera aménagé **225.000€***

2. La sécurité :

***Chacun a le droit de vivre en toute sécurité.** Le sentiment de sécurité est dépendant de plusieurs paramètres : l'éclairage public, la propreté, la mobilité, la vitesse excessive... Nous travaillons donc depuis 2006 sur l'ensemble de ces paramètres afin d'augmenter la qualité de vie de nos concitoyens.*

En 2012, les 4 priorités définies dans le cadre du pré-conseil zonal resteront au centre de nos préoccupations:

- 1. La sécurité routière : lutte contre les excès de vitesse et l'alcool au volant. Exemple : aménagement de chicanes et de coussins berlinois **215.000 €**, aménagement de panneaux zone 30 aux abords des écoles **45.000 €**, amélioration de l'éclairage public sur les passages pour piétons **48.000 €**.*
- 2. La propreté dans les quartiers : les points noirs sont identifiés. Nous continuons donc nos actions de prévention et de répression.*
- 3. Vol qualifié dans les habitations.*
- 4. La lutte contre la délinquance urbaine par notamment la consolidation et même le renforcement de notre équipe d'intervention.*

*Pour lutter contre le sentiment d'insécurité pouvant exister à certains endroits ciblés, un réseau de caméras de surveillance sera installé **250.000 €**.*

*Au niveau des **Pompiers**, après l'acquisition d'une nouvelle autopompe, d'une nouvelle auto-échelle, d'un nouveau système de rappels, du remplacement du système d'alarme à l'Arsenal et de matériel d'intervention, nous allons porter nos efforts vers :*

- Des travaux de réfection de toitures **70.000€***
- L'achat d'un véhicule de service **30.000€***
- L'acquisition de nouveau matériel individuel (casques de feu, gants, radio) **38.000€***
- L'achat de matériel d'équipement (panneaux de signalisation, matériel informatique) **25.000 €***

3. Economie-Emploi-Tourisme :

L'activité économique et l'emploi restent en 2012 des enjeux majeurs pour notre Cité. Il est important que notre ville soit une force active de la vie économique locale et régionale.

Nous continuons à soutenir nos commerçants en leur octroyant à nouveau des sacs poubelles gratuits ainsi qu'une prime dans le cadre de la rénovation de leur façade commerciale. Des subventions sont également octroyées aux entreprises pour l'achat de terrain dans l'entité

Les résultats du schéma de développement économique, l'outil web observatoire ainsi que la dynamique lancée par nos contacts avec les différents développeurs, vont nous permettre de mener des actions précises pour l'expansion de l'économie locale. La première phase du Périmètre de Remembrement urbain appelé « Ilot Pastures » est entamée. 1.750.000€ seront consacrés à l'acquisition et à la démolition de l'ancien site Marvan.

En mai 2009, Le Forem, la Ville de Binche et le CPAS inauguraient la 56^{ème} Maison de l'emploi de Wallonie. En deux ans et demi d'activité, celle-ci est devenue la Maison de l'Emploi la plus fréquentée en Région du Centre et la 5^{ème} en Wallonie. Au vu de ces résultats, nous ne pouvons que confirmer l'utilité et l'efficacité de ce partenariat. Une réflexion sera d'ailleurs menée avec le Forem pour développer davantage ce projet sur Binche.

Le tourisme est un élément essentiel de la vie locale. La majorité PS-MR entend dès lors soutenir les activités qui ont pour but de valoriser notre patrimoine folklorique, architectural et culturel. Les organisations qui ont connu un succès important (les balades au pays de Binche, les fêtes du Patrimoine, le week-end des villes fortifiées, les visites guidées, ...) seront poursuivies en veillant à les diversifier et à impliquer toute l'entité.

A cet égard, le partenariat avec la Maison du Tourisme Val de Sambre est maintenu et les sentiers balisés seront cette année mis à l'honneur 15.000€ d'autant plus que le Ravel est dorénavant pleinement effectif dans sa portion sud (Binche-Erquelines et Binche-Lobbès). La ligne 422 La Louvière-Peronnes, quant à elle, sera réalisée en 2012.

Dans le cadre de la rénovation urbaine du Front bâti de l'îlot de l'Hôtel de Ville, la création de l'Office du Tourisme et de la Maison de quartier entre dans sa phase de réalisation en 2012. 2.350.000€.

4. Services à la population :

Les citoyens ont le droit de bénéficier d'un service communal adapté à leurs besoins et à leurs attentes.

*Pour atteindre les objectifs fixés en terme d'efficience de l'administration, la **démarche qualité** initiée en 2009 s'intensifiera cette année afin d'améliorer les procédures internes et les services aux citoyens.*

Une bonne gouvernance implique aussi une gestion saine des finances communales. Depuis 2007, nous garantissons l'équilibre structurel du budget communal tout en réalisant des projets ambitieux. Et ce, sans augmentation de taxes pour nos concitoyens.

En ces temps difficiles pour la majorité des citoyens et des pouvoirs locaux, cela mérite d'être souligné.

En outre, par une vision à long terme et une politique volontariste, nous avons mis en œuvre une véritable méthodologie de gestion de projets, ce qui nous permet non seulement d'assurer la cohérence de notre action mais aussi de multiplier les demandes de subsides auprès des divers pouvoirs subsidants. En 2012, sur 14.712.883€ d'investissements extraordinaires, 8.624.277€ seront subventionnés, soit un taux de subventionnement de 58,6%. Nous rendons ainsi possibles des investissements qui auraient été insupportables pour les seules finances communales.

*L'amélioration du service aux citoyens passe aussi par une politique de communication et d'information performante. Le **bulletin communal** ainsi que l'actualisation quotidienne du **site Internet** sont deux outils de plus en plus appréciés par la population binchoise.*

*Les objectifs fixés dans nos déclarations de politique générale successives trouvent leur inspiration dans le contact direct avec notre population. En 2012, des **rencontres citoyennes** seront encore organisées pour connaître l'avis de la population et pour entamer des échanges constructifs sur les différents projets proposés.*

5. Action sociale :

*Pour réaliser notre politique sociale au plus près de la population, les **permanences décentralisées** dans les anciennes communes seront maintenues pour répondre au mieux à la recherche d'informations des citoyens, leur proposer une écoute attentive ainsi que prodiguer des conseils adaptés à leurs problématiques : dossiers de pensions, allocations sociales diverses, problèmes de logement...*

En 2012, la Ville continuera à animer et à gérer administrativement le Conseil consultatif des Aînés et celui de la personne handicapée. Nous pourrons donc de nouveau bénéficier de leurs avis sur les problématiques et suggestions d'amélioration et ce, dans leur thématique respective.

*Le **Plan de cohésion sociale** (PCS) élaboré par la Ville de Binche et subsidié par la Région wallonne est actif sur le terrain **depuis un an**. Une équipe dynamique développe et coordonne les actions souhaitées par notre population. Une enquête et un travail de terrain permettent de décliner au mieux les actions coordonnées au sein de **trois axes** : l'insertion socioprofessionnelle, l'action sociale et l'interculturalité.*

*Le **transport social** organisé par la Ville est un outil indispensable qui permet aux personnes en difficultés ou seules de se déplacer. La nouvelle camionnette est, en outre, adaptée pour les déplacements des personnes à mobilité réduite.*

*L'**opération « Été solidaire »** sera à nouveau mise sur pied. Cette opération permet à des jeunes de l'entité de travailler comme étudiant pendant les vacances et de contribuer à la remise en état de lieux publics, de bâtiments communaux ou d'activités à visée sociale.*

*L'**opération « Carnaval pour tous »** sera renouvelée. Cette opération permet aux personnes à mobilité réduite de pouvoir participer au carnaval. Tous les événements organisés par la Ville se soucient de l'accès aux personnes à mobilité réduite.*

*En parallèle aux actions sociales menées par la Ville, le **CPAS de la Ville de Binche** continuera à développer son action en faveur des plus démunis.*

6. Logement :

La politique du logement doit être à la fois quantitative et qualitative. Elle doit tenter de répondre aux besoins de tous en accentuant les objectifs sociaux. L'accès au logement décent constitue un droit fondamental.

*Des moyens conséquents seront consacrés à la création de **nouveaux logements** à la Conciergerie et Croix-Rouge de l'ilot de l'Hôtel de Ville, à la rue de la Triperie, à la rue Saint Moustier, à l'ancienne cure de Peronnes ainsi sur le site de l'ancien abattoir.*

*Afin d'inciter les initiatives privées, une **prime** pour la rénovation d'immeubles privés dans périmètre ZIP sera de nouveau renouvelé.*

La lutte contre les logements inoccupés ou abandonnés continuera en 2012. Avec l'A.I.S., le F.W.L. et la Ville de Binche, d'une part, et les propriétaires d'autre part, toutes les pistes, permettant la remise sur le marché locatif des logements concernés, sont exploitées.

7. L'enseignement :

Parce que l'enseignement est primordial pour l'avenir de nos enfants et que nous avons à cœur de donner à chacun de nos élèves des chances égales, nous continuerons en 2012 à travailler sur l'amélioration de la qualité de l'action pédagogique et la qualité de nos infrastructures scolaires pour permettre à chaque élève de se développer au mieux dans un environnement de qualité.

***106.000€** seront consacrés à l'achat de mobilier et de matériel de psychomotricité et **161.585€** serviront à la maintenance des infrastructures (Conservatoire de Binche,*

efficience énergétique pour l'école de la rue de Versailles et la rue des Arquebusiers, sanitaires de l'école de Buvrines).

Nous continuerons à travailler également en 2012 sur la sécurisation des abords des écoles : aménagement de chicanes et de coussins berlinois, aménagement de panneaux zone 30, amélioration de l'éclairage public sur les passages pour piétons.

*Les **bus communaux** seront à nouveau mis à disposition de tous les élèves et équipes éducatives de l'entité pour leur permettre de participer à des activités culturelles et sportives.*

8. Culture :

La Bibliothèque communale contribuera activement à la promotion de la lecture pour tous, notamment en collaborant avec le Plan de cohésion sociale

Au niveau du Théâtre communal, la programmation communale continuera à être prise en charge par l'ASBL « Amis de Binche Culture ». Cette asbl participera également à l'organisation des fêtes de la musique et des fêtes de septembre.

En ce qui concerne le Musée International du Carnaval et du Masque, les travaux d'aménagements intérieurs au niveau de la sécurisation du bâtiment et d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite se termineront en 2012.

9. Famille, enfance, jeunesses et seniors :

Les associations sportives, culturelles et les sociétés folkloriques étant l'essence même de la vie locale, le travail avec ces groupements est au cœur de notre action. Ils feront l'objet, comme les années précédentes, de toute l'attention requise :

- *Les **subsidés** communaux seront renouvelés.*
- *La Ville de Binche continuera d'investir dans ses salles **115.000€**.*
- *En **collaboration avec les associations**, nous organiserons des événements publics de qualité en proposant des animations qui touchent les familles et les jeunes : fêtes de septembre, fêtes de la jeunesse, fêtes de la musique, fête des voisins,....*

*Comme les autres années, la Ville sera attentive à la qualité des services proposés par la **plaine de jeux** organisée pour les enfants pendant les vacances scolaires. Cette plaine de jeux connaît un succès sans cesse croissant.*

10. Sport :

*Nous continuons en 2012 à améliorer les infrastructures appartenant à la Ville. C'est le cas pour la piscine dont les travaux de mise en conformité se termineront en 2012 **525.000€** ainsi que pour l'aménagement de la salle DBM **50.000€** et du terrain de football de Bray **25.000€**.*

Depuis 2007, la majorité désire encourager la création d'événements sportifs locaux, régionaux, nationaux, qu'ils concernent le sport de loisirs ou le sport de compétition ;

Il en sera encore de même cette année avec l'accueil d'un départ du Tour de Wallonie et de l'organisation de Binche-Tournai-Binche.

*Ayant obtenu en 2018 l'organisation du championnat de Belgique cycliste pour élite avec contrat, la Ville provisionnera en 2012 la somme de **25.000€***

Conclusion :

*Comme vous pouvez le constater, nous considérons les finances communales comme un moyen et non comme une fin en soi. A ce titre, nous accordons une attention particulière au **bon équilibre financier** de notre entité tout en nous donnant les **moyens de nos ambitions** qui sont, entre autres, l'amélioration effective du cadre de vie des Binchoises et des Binchois.*

Grâce à une gestion responsable et dynamique du budget de la Ville, à une recherche de toutes les subsidiations envisageables, la réalisation de projets importants est encore possible en 2012... sans aucune augmentation de taxes !

Cette déclaration présente des projets ambitieux au cœur même des quartiers de toute l'entité.

Avec cette dynamique, la Ville de Binche est bien une ville de Tradition et d'Ambition ! »

M. Bejarano présente le budget 2012 :

« L'année 2011 se termine dans quelques jours mais il est évident qu'elle n'emportera pas avec elle nos inquiétudes face à une économie toujours sous tension au niveau mondial...

Aussi, il me revient de vous présenter le dernier budget de la présente législature.

La majorité PS/MR tient à rappeler la méthodologie qu'elle a appliquée en matière de finances communales tout au long de cette mandature.

Depuis le début de notre mandat, notre démarche aura été empreinte d'une extrême rigueur...

Le budget 2012 que nous vous proposons ce soir présente l'image d'une stabilité certaine, fruit d'une gestion rigoureuse et d'une dynamique volontariste qui a permis aux projets mis en œuvre à notre arrivée d'entrer dans leurs phases de concrétisation finale... »

AU SERVICE ORDINAIRE

RECETTES

En matière de recettes globales, celles-ci se répartissent en recettes

- De prestations : 797.461 €*
- De transferts : 28.482.166 €*
- De dettes : 1.986.120 €*

Pour un montant total de 31.265.747€ soit une augmentation de 889.761 € (+- 2,93% du budget rectifié en MB 1/2011)

Parcourons brièvement les principales fonctions révisées...

Intérêts sur placements

Compte tenu de la gestion minutieuse au jour le jour de notre trésorerie depuis le début de cette crise financière, nous avons estimés ces revenus à leurs plus justes valeurs déjà comptabilisées en 2011 soit 175.000 €.

Fonds

Les dotations provenant du Fonds des Communes et du Fonds de Compensation sont en augmentation de 657.490 € (soit 7,41 %)

Fiscalité

Nous clôturerons cette mandature comme nous l'avons commencée sans nouvelles taxes...ni d'augmentation de celles existantes.

En matière de déchets, la distribution de sacs gratuits sera reconduite.

Assurances

La recette a été estimée à 110.000 € sur base des montants reçus en 2011.

Dividendes

Suite à la liquidation du holding communal du 7/12 dernier, aucun dividende n'a été inscrit au budget 2012 tout comme pour l'exercice 2011. Il s'agit d'une perte sèche de +- 97.000 €. (En comptabilité générale, la sortie du patrimoine aura lieu au compte 2011 ou 2012 suivant l'évolution de la liquidation des actifs du holding...)

Commerce - Industrie

Sur base des documents reçus, le crédit a été majoré de +- 215.000 € (augmentation des dividendes des intercommunales de gaz et d'électricité ainsi que les redevances pour occupations du domaine public)

Education populaire et Arts

Suite aux travaux de la piscine, prise en compte de la réduction de moitié des droits d'entrée (50.000 €)

Sécurité – Assistance sociale

Retenons la subvention de la RW pour le PCS +- 201.000 €

Désinfection – Nettoyage – immondices

La reconduction des subsides fédéraux et régionaux du Plan Propreté +- 211.000 €. La récupération d'un trop versé suite à la dissolution de l'intercommunale Itradec +-207.000 €

Logement – Urbanisme

Retenons la fin du projet habitat permanent subsidié par la RW (réduction des frais de personnel et de fonctionnement)

DEPENSES

Elles s'élèvent globalement à 30.879.138 € soit + 632.575 € (2,09%) et réparties en

- *Dépenses de personnel :
14.124.136 € soit 45,74% du total des dépenses. Celles-ci sont majorées de 4,08% (554.616 €) par rapport au budget rectifié en MB 1/2011. Elles intègrent une indexation et l'augmentation des cotisations à la CRPC comme le prévoit la circulaire budgétaire.*
- *Dépenses de fonctionnement :
4.676.568 € soit 15,14% des dépenses totales. Elles sont en diminution de 13,00 % (698.257 €) par rapport au budget rectifié précédent et sont essentiellement justifiées par notre mode de gestion consciencieuse. Les dépenses relatives aux énergies sont celles inscrites lors de notre dernière modification budgétaire 2011.*
- *Dépenses de transfert :
9.701.128 € soit 31,36% du budget dépenses. Elles sont majorées de 4,06% (378.935 €) par rapport à 2011. Ces ajustements sont principalement dus à l'indexation de la dotation au CPAS et à la zone de Police. Les dépenses dites facultatives de soutien au milieu associatif restent maintenues.*
- *Dépenses de dettes :
2.352.305 € soit 7,62% des dépenses ordinaires de l'exercice propre. Les postes de dette fluctuent aux différentes fonctions selon les prêts qui arrivent à échéance et d'autres qui commencent. (par comparaison avec le budget 2005, c'est + 53.000 € et par rapport à notre 1^{er} budget de l'année 2007 + 58.000 €... sur 6 exercices)*

Examinons sommairement les charges budgétaires retouchées

Dépenses générales

Le Pr.M dû (15%) est déterminé par la recette des intérêts de placement et est donc majoré en conséquence.

Administration générale

Retenons les majorations de crédits en matière de traitements, de pécule de vacances, d'ONSS APL et de cotisations à la Caisse de Répartition des Pensions Communales (CRPC).

Le relèvement des frais de fonctionnement justifiés par les besoins fixés.

Pompiers

Relevons l'augmentation importante des rémunérations des pompiers volontaires (360.000 €) ainsi que les cotisations à l'ONSS APL (98.000 €)...La sécurité de nos citoyens n'a pas de prix !

Communication – Voirie – Cours d'eau

Par souci de clairvoyance, les dépenses de fournitures pour la voirie et les fournitures contre le gel et le verglas ont été reconduites comme en 2011.

Par contre, le crédit concernant le fonctionnement du réseau d'éclairage public a été réduit de 95.000 € sur base des factures réglées. (Voir plan lumière en cours...)

Commerce – Industrie

Maintien des primes pour l'aménagement des façades commerciales, pour les enseignes et les terrasses.

Majoration du subside à l'ASBL Office du Tourisme de Binche.

Crédit de 10.000 € inscrit pour la clôture et dissolution de l'ASBL Centre Ville.

Enseignement

La dotation globale à charge de la Ville est +/- semblable à l'exercice 2011.

Bibliothèques

Les moyens consacrés habituellement ont été majorés suite à la nomination et promotion d'une bibliothécaire... (traitement et cotisation à la CRPC)

Education populaire & Arts

Les frais relatifs aux carnivals et les dotations aux ASBL (Les Amis de Binche Culture et Binche Sports) ont été reconduits comme en 2011.

Cultes

Les dotations communales ont été revues comme prévu pour les fabriques qui ont rentré leurs budgets !

Sécurité – Assistance sociale

Pour satisfaire au mieux les besoins croissants de notre population fragilisée e.a par le contexte économique global, la dotation au CPAS, bras armé de notre politique sociale a été réévaluée à 4.030.550 €. (+ 470.200 € + 13,20 %)

Désinfection – Nettoyage – Immondices

Relevons la diminution des frais de personnel du Plan Propreté sur base des prestations réellement payées 2011.

Cimetière – Environnement

Crédits budgétaires conformes à l'exercice 2011.

Epinglons la reconduction des primes octroyées en matière d'économies d'énergie.

Logement – Urbanisme

Diminution des crédits par rapport à l'exercice 2011 suite à la fin du projet subsidié « habitat permanent » au 31.12.2011. (frais de personnel et de fonctionnement)

Le budget présenté ce soir se solde à l'exercice propre par un boni de 386.609,03 €. Il s'agit du meilleur résultat budgétaire acté depuis plusieurs années. Il vient s'ajouter au surplus des exercices antérieurs pour porter le résultat global présumé à 8.955.935,43 € tout en sachant que pendant cette législature, des prélèvements à concurrence de 10.623.000 € ont été effectués sur les bonis cumulés à l'ordinaire pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire...et ce, pour financer sur fonds propres de nombreux projets.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

L'expérience acquise par la majorité tout au long de cette législature, ajoutée au principe de rigueur que nous nous sommes imposés par la même occasion à la gestion quotidienne de notre Ville, nous incite pour l'élaboration de ce dernier exercice, d'être attentifs dans les investissements sélectionnés.

Ils seront prioritairement consacrés à l'amélioration des voiries, de l'égouttage, des infrastructures communales, de la sécurité et de l'environnement...en général !

Ainsi, notre plan d'investissement pour 2012 s'élèvera à 13.120.385,14 € financé par :

- ✓ *Emprunt part communale : 5.692.822,33 €
(dont 668.168,80 € pour le compte du CRAC et 1.069.501,33 € pour le compte de la Régie Foncière)*
- ✓ *Subsides : 6.157.638,00 €*
- ✓ *Prélèvement sur le solde du fonds de réserve : 1.566.859,58 €*
- ✓ *Dépenses complémentaires sur projets des exercices antérieurs à déduire : 296.934,77 €*

Sans vouloir parcourir la liste intégrale, les investissements suivants méritent à mon sens d'être épinglés :

<i>PT2012: aménagement de la rue des Boulois</i>	<i>2.058.200,00</i>
<i>Entretien voiries et trottoirs - Droit de tirage 2010 - 2012</i>	<i>1.210.000,00</i>
<i>Démolition du bâtiment Marvan</i>	<i>1.000.000,00</i>

<i>PT2012: aménagement de la rue du Pressé</i>	<i>952.900,00</i>
<i>Prêt à la Régie Foncière pour aménagement du Front bâti</i>	<i>865.486,06</i>
<i>Acquisition du bâtiment Marvan</i>	<i>750.000,00</i>
<i>Aménagement de trottoirs subsidiables</i>	<i>650.000,00</i>
<i>Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs</i>	<i>635.000,00</i>
<i>Opération de rénovation urbaine - Ilot de l'Hôtel de Ville - Phase III</i>	<i>500.000,00</i>
<i>Réfection de l'égouttage dans diverses rues de l'entité</i>	<i>500.000,00</i>
<i>Travaux de rénovation de la piscine</i>	<i>475.000,00</i>
<i>Rénovation urbaine: aménagement rue Halle aux Filets</i>	<i>470.000,00</i>
<i>Subsides à la Régie Foncière pour l'aménagement de l'Office du Tourisme</i>	<i>415.000,00</i>
<i>Installation d'un réseau de caméras de surveillance</i>	<i>250.000,00</i>
<i>Aménagement d'un nouvel accès au cimetière de Ressaix</i>	<i>225.000,00</i>
<i>Aménagement de la rue Buisseret-Plan Escargot phase 3</i>	<i>200.000,00</i>
<i>Achat d'un chargeur sur roue – tracto-pelle</i>	<i>140.000,00</i>
<i>Prêt à la Régie Foncière pour transformation de la Cure à Péronnes</i>	<i>138.015,27</i>
<i>Aménagement de voiries (chicanes)</i>	<i>105.000,00</i>
<i>Travaux d'amélioration des salles du Kursaal</i>	<i>90.000,00</i>
<i>Réfection du clocher de l'église de Buvrines</i>	<i>87.000,00</i>
<i>Achat d'un camion élévateur avec nacelle</i>	<i>80.000,00</i>
<i>UREBA-Efficience énergétique: école rue de Versailles</i>	<i>75.000,00</i>
<i>Frais d'honoraires pour la restauration des Remparts - phase 7</i>	<i>75.000,00</i>

<i>Maintenance extraordinaire des hangars du service incendie</i>	<i>70.000,00</i>
<i>Aménagement de ralentisseurs (chicanes)</i>	<i>60.000,00</i>
<i>Achat de mobilier scolaire pour Waudrez, Péronnes et Ressaix</i>	<i>60.000,00</i>
<i>Maintenance extraordinaire du Conservatoire</i>	<i>51.000,00</i>
<i>Acquisition et pose de ralentisseurs de type "coussin berlinois"</i>	<i>50.000,00</i>
<i>Réfection sol de la salle DBM</i>	<i>50.000,00</i>
<i>Aménagement des abords de la piscine</i>	<i>50.000,00</i>
<i>Amélioration de l'éclairage public pour les passages piétons</i>	<i>48.000,00</i>
<i>Prêt à la Régie Foncière pour l'immeuble rue de la Triperie n°5</i>	<i>46.000,00</i>
<i>Installation de panneaux zone 30 clignotants aux abords des écoles</i>	<i>45.000,00</i>
<i>Achat de matériel informatique et de logiciels</i>	<i>40.000,00</i>
<i>Achat d'une tondeuse auto portée</i>	<i>40.000,00</i>
<i>Achat de matériel de psychomotricité</i>	<i>40.000,00</i>
<i>Achat de matériel d'équipement et d'exploitation - Service Incendie</i>	<i>38.000,00</i>
<i>Remplacement de la moquette au Théâtre</i>	<i>35.000,00</i>
<i>Projet de construction de 7 logements site de l'ancien abattoir - Impétrants</i>	<i>35.000,00</i>
<i>Frais d'honoraires pour la restauration des Remparts - phase 6</i>	<i>32.000,00</i>
<i>Achat d'un véhicule officier 4x4 ou adapté tout temps - Service Incendie</i>	<i>30.000,00</i>
<i>Aménagement de la rue de l'Ermitage (IDEA)</i>	<i>30.000,00</i>
<i>Acquisition et pose de bornes hydrauliques</i>	<i>30.000,00</i>
<i>UREBA-Efficience énergétique: école rue des Arquebusiers</i>	<i>25.585,51</i>

CONCLUSION

C'est donc un budget 2012 en boni de près de 400.000 € à l'exercice propre et de près de 9.000.000 € au cumulé...

Un budget qui se veut raisonnable et raisonné, qui atteste d'une masse salariale maîtrisée, d'une fiscalité inchangée depuis de nombreuses années et de frais de fonctionnement à la baisse...

Il se veut tout entier consacré à améliorer la gestion de la Ville, de son territoire, de ses infrastructures et des services qu'elle rend aux citoyens sans aucune distinction...

Il témoigne aussi du souci qui aura animé notre majorité tout au long de cette mandature...à ne pas faire reporter, sur la future génération appelée à gérer Binche, les incidences d'une dette publique incontrôlée.

Si l'art de gouverner consiste à rendre possible tout ce qui est souhaitable, alors, notre budget 2012 est bel et bien celui de tous les possibles pour Binche ! »

M. Navez estime que l'équilibre budgétaire présenté au service ordinaire de ce budget est obtenu sur le dos des moins nantis de la Ville. Il explique que sa lecture des chiffres n'est pas identique à celle que peut en faire la majorité et que des différences existent entre les bonnes intentions mentionnées dans la déclaration de politique générale d'une part et la réalité d'autre part. En effet, la dotation en faveur du CPAS serait supérieure de EUR 500.000 à celle présentée au budget 2011. En fait, elle ne lui est supérieure que de EUR 470.000, voire de EUR 358.000 si l'on prend en compte la majoration de la dotation 2011 adoptée lors de la dernière modification budgétaire de la Ville en 2011.

M. Devin indique qu'il faut comparer ce qui est comparable et que les budgets doivent être comparés avec les budgets et qu'il ne faut donc pas comparer un budget avec les modifications budgétaires.

M. Navez souhaite poursuivre l'exposé des comparaisons. Il indique qu'à ce stade de la mandature, l'on ne dispose que des comptes des 4 premières années sous la majorité PS-MR. Le montant total des dotations effectivement octroyées au CPAS, sur base des comptes, durant les 4 premières années par la majorité PS-MR s'élève à EUR 13.320.000 environ pour des dépenses du CPAS égale à EUR 60.000.000 alors que le montant total des dotations octroyées par le groupe Union au CPAS durant les 4 premiers exercices de la mandature précédente s'élevait à EUR 14.270.000 pour des dépenses du CPAS égale à EUR 50.000.000 sur cette période. Il se dégage de ces chiffres que les dotations octroyées par le groupe Union au CPAS durant les 4 premières années de la mandature précédente étaient de EUR 950.000 supérieures à celles octroyées par la majorité PS-MR durant les 4 premières années de la présente mandature. La Ville gouvernée par le groupe Union a donc en moyenne financé les dépenses du CPAS à hauteur de 28% lors des 4 premières années de la précédente mandature alors que le groupe PS-MR n'a financé les dépenses du CPAS via la dotation de la Ville qu'à hauteur de 22% lors des 4 premières années de la présente mandature. Il poursuit en indiquant que si la majorité PS-MR avait financé le CPAS dans des pourcentages identiques à ce qu'avait fait le groupe Union, la Ville aurait versé au CPAS EUR 3.600.000 de dotation supplémentaire. Il en conclut que l'équilibre budgétaire dont se targue la majorité actuelle est bel et bien obtenu sur le dos des moins nantis, des bénéficiaires du CPAS. Enfin, il indique que le groupe Union avait terminé la précédente mandature avec un boni au CPAS de EUR 1.312.000. Il estime que le boni du CPAS à l'issue de la présente mandature sera d'au maximum EUR 20.000 à EUR 30.000. Et que la

situation du CPAS sera donc véritablement difficile. Il termine en plaignant les futurs gestionnaires du CPAS qui seront confrontés aux conséquences de la gestion actuelle du CPAS. Il déplore d'autant plus le peu d'attention accordée au CPAS par l'équipe en place que celle-ci est principalement composée de personnes du parti socialiste.

M. Devigne souhaite, plutôt que d'intervenir sur le budget, aborder certains des thèmes de la note de politique générale. Il entend évoquer dans cette note les problématiques de la propreté et de la lutte contre les incivilités. Il indique que des actions dans ces domaines sont indispensables au vu de l'incivisme généralisé. Il indique que la Ville devrait dans le cadre de son action en faveur de la propreté installer un maximum de poubelles sur le territoire de la Ville. Il estime qu'au vu du nombre important de fumeurs, des cendriers devraient également être disposés, notamment à la sortie des bâtiments publics. S'il ne s'agit pas d'investissements énormes, ces détails sont néanmoins de nature à participer à un mieux-être à Binche. Ensuite, au niveau de la sécurité, il constate que les passages pour piétons ne sont pas respectés : les automobilistes stationnent sur ces passages ou les traversent à vive allure. Et aucune sanction ne les frappe pour ces infractions. Enfin, concernant les fêtes populaires, il souligne qu'il est favorable aux initiatives prises par la majorité en ce sens et qu'il ressent un besoin exprimé par les citoyens binchois d'un retour aux sources et aux traditions. Il rappelle que la manifestation de « la Ducasse au Parc » qu'il a organisée en juillet 2011 a été un franc succès. Il demande un soutien de la Ville dans cette initiative qui sera renouvelée. Aussi, il estime que la construction d'un kiosque au parc serait une excellente initiative et qu'il pourrait servir pour beaucoup de manifestations, organisées à Binche.

M. de Stexhe revient sur l'évolution de la dette de la Ville de Binche telle qu'elle résulterait de l'exécution du projet de budget. Les nouveaux emprunts s'élevaient en 2011 à EUR 1.424.000 alors qu'ils s'élèveront, selon le budget, en 2012, à EUR 9.548.000 en 2012. S'il existe, dans ces chiffres, un report en 2012 d'emprunts non concrétisés en 2011 et relatifs à des dépenses engagées en 2011, à hauteur de EUR 5.000.000, des nouveaux emprunts à hauteur de EUR 4.000.000 sont encore prévus à l'exercice 2012. Les montants concernés par des emprunts en 2012 sont donc très importants, et particulièrement au regard de la situation économique actuelle, de l'incertitude qu'elle fait peser sur les finances publiques et de la diminution des budgets au sein des ministères. En conclusion, il estime que si les projets menés par l'actuelle majorité sont ambitieux, ils occasionnent un recours à l'emprunt très important qui pèsera sur les finances de la Ville lors des prochains exercices.

M. Piret, concernant le service ordinaire du budget, estime que le boni à l'exercice propre présenté dans ce budget est en forte diminution par rapport à ce qu'il était sous les mandatures précédentes et particulièrement sous les mandatures Union. En effet, en 2005, le boni à l'exercice propre était 7 fois supérieur à celui présenté dans le budget. En 2006, il lui était supérieur de 4 fois

M. Devin et M. Urbain s'étonnent de la comparaison effectuée par M. Piret entre des comptes d'années antérieures et le budget 2012. Ils indiquent que la comparaison doit être effectuée entre des comptes ou entre des budgets mais qu'une comparaison entre compte et budget est insensée. Pour le reste, M. Devin indique qu'il est tout prêt à comparer les comptes de l'Union et de la majorité actuelle et notamment les bonis à l'extraordinaire présentés par l'actuelle majorité et par l'ancienne.

M. Piret indique que le boni de EUR 386.000 présenté au service ordinaire du budget est réalisé grâce à 2 types de recettes exceptionnelles. En effet, d'une part, afin de boucler le budget ordinaire 2012, la majorité utilise une réserve constituée auprès de l'IDEA à hauteur de EUR 175.000, qui lui permet d'augmenter son taux de couverture coût-vérité. Ceci diminue d'autant les prévisions de dépense pour le ramassage et la gestion des déchets. Ensuite, la majorité prévoit la récupération à hauteur de EUR 206.000 d'un transfert de crédit public. Ces mesures sont des « one-shot » dont la Ville ne pourra pas bénéficier lors des exercices ultérieurs à 2012. Il conclut que la majorité procède depuis plusieurs exercices, et dans ce projet de budget encore une fois, à une augmentation des dépenses structurelles tandis que cette augmentation est financée par des recettes ponctuelles. Cette situation débouchera à terme, selon M. Piret, à un déséquilibre des finances communales.

M. Devin souligne que la Ville, malgré la suppression du dividende perçu de Dexia et malgré la crise économique actuelle qui pèse sur les prévisions de recettes de la Ville, parvient à présenter un budget en boni pour 2012. Ce budget constitue la démonstration de l'absence de fondement des remarques de M. Piret. M. Devin ajoute que la Région wallonne est engagée avec les pouvoirs locaux pour le maintien du fonds des communes jusqu'en 2028. L'on ne peut donc pas considérer, comme semble le faire M. Piret, que la recette issue de la répartition du fonds des communes soit une recette ponctuelle.

M. Joie, concernant les souscriptions Dexia, entend M. Devin dire que la Ville ne touchera pas les dividendes de Dexia en 2011. Il relève que personne n'a forcé les communes, dont la Ville de Binche, à participer à l'augmentation du capital du Holding communal en 2009. Aussi, il entend rappeler, à la suite de M. Devin qui se plaît à systématiquement répéter qu'aucune taxe nouvelle n'est créée ni aucun taux majoré, que la fiscalité locale binchoise est particulièrement élevée et que les taux appliqués par la Ville sont pour certains au plafond admis par la Région wallonne. Ainsi, il rappelle que les centimes additionnels sur le précompte immobilier, fixés à 3000 à Binche, sont les plus élevés en Région wallonne. Il estime qu'il est important de rappeler cette situation et le fait que la majorité n'envisage pas de réduire ces hauts taux des taxes communales. Il souligne que la majorité actuelle a hérité d'une Ville en situation financière exceptionnelle, selon les dires des banquiers. Il constate, de 2010 à 2013, une augmentation de 60% du solde à financer. Il indique que tous les investissements annoncés ne seront certainement pas réalisés. Pourtant, l'augmentation du solde à financer restera malgré tout importante. Il estime par conséquent que la gestion des finances communales par l'actuelle majorité est peu rigoureuse alors que le contexte économique n'est pas favorable. Aussi, il entend que la Ville finance ses investissements par des subsides que la majorité semble concevoir comme une manne céleste. Il signale que ces subsides constituent également de l'argent public et qu'ils vont par ailleurs très probablement être réduits en raison du contexte économique. Il termine en signalant que la majorité actuelle ne semble pas tenir compte des leçons du passé et de l'actualité. Ainsi, elle pratique une politique de gestion des finances communales qui, à d'autres niveaux de pouvoir, a mené à la situation de crise actuelle. Il déplore que la majorité pratique une politique qui mènera la Ville dans des difficultés financières importantes lors des prochaines années.

M. Devin signale à M. Joie que les partis ne sont pas responsables de la crise économique actuelle et qu'il comprend par conséquent mal la conclusion de M. Joie.

M. Joie rétorque que cette réflexion révèle le côté populiste de M. Devin.

M. Devin répond que la crise actuelle de la dette belge est entraînée par la garantie qu'a dû apporter l'Etat belge afin de sauver les banques de la faillite, à la suite de comportements spéculatifs de ces dernières.

M. Joie indique que l'Etat belge n'a pas, lors des années exceptionnelles, dégagé des marges permettant d'amortir les années plus difficiles et que cette attitude est une cause de la crise actuelle. Aussi, il estime que la majorité actuelle répète actuellement les erreurs commises au niveau fédéral par le passé. Elle dépense, grignote les marges et augmente les soldes à financer sans anticiper les exercices plus difficiles en perspective qui l'amèneront dans des difficultés financières.

M. Devin donne la parole aux membres du Collège afin d'apporter les réponses aux questions et remarques soulevées par les membres de l'opposition.

M. Staquet relève la mauvaise foi de la comparaison effectuée par M. Navez entre la gestion par le groupe Union et par l'actuelle majorité du CPAS. En effet, M. Navez prétend que le groupe Union octroyait au CPAS une dotation conséquente permettant à l'institution d'assurer la continuité des services. Il signale que le groupe Union n'a effectué aucun investissement en faveur du CPAS. L'exemple de la Résidence Jeanne Mertens illustre la gestion du CPAS sous le groupe Union. Lors de la mise en place de la majorité actuelle, il pleuvait dans les chambres de cet établissement. La chaudière du bâtiment ne fonctionnait plus. Cette situation déplorable résultait d'une absence totale d'investissement dans cette infrastructure sous le groupe Union. La majorité actuelle réalise des investissements en faveur du CPAS. Elle a ainsi développé des logements de transit et d'insertion. Le groupe Union n'avait entrepris aucune initiative dans ce sens. La majorité actuelle a développé un service de taxi social et une épicerie sociale, alors que le groupe Union avait fermé certains services du CPAS. La majorité actuelle travaille afin de renforcer l'action du CPAS. Elle cherche à le faire de la manière la plus efficace et dans le respect des finances communales. Pour ce faire, le CPAS cherche à financer tant que faire se peut son action par des subsides. L'action au sein du CPAS n'a pas été facilitée par l'attitude du groupe Union majoritaire jusqu'en 2009, ce groupe étant notamment systématiquement opposé au recrutement de personnel au sein de la Résidence Jeanne Mertens, alors que l'engagement de personnel complémentaire devait permettre d'assurer le bon fonctionnement de la maison de repos et le respect des conditions permettant de majorer la perception des subsides de fonctionnement de cet établissement. Ainsi, le subside moyen par lit au sein de la Résidence Jeanne Mertens est passé de EUR 31 par jour en 2010, en raison des blocages opposés par le groupe Union, à EUR 37 par jour en 2011. EUR 210.000 avaient été perdus en 2010 par le CPAS en raison de la diminution à EUR 31 du subside par lit. Ce seul chiffre illustre selon M. Staquet le caractère déplacé des remontrances de M. Navez à l'égard de la majorité actuelle et de la gestion du CPAS. Il souligne que la démarche du CPAS est d'organiser des services de qualité de la manière la plus adéquate et raisonnée, et non de gérer sans vision les services et de faire payer à la Ville les erreurs. Il imagine la frustration qui doit être celle de M. Navez de voir le CPAS bien géré et offrir davantage de services de proximité actuellement alors qu'il n'avait pu offrir à cette institution que de la décrépitude, de la mauvaise gestion et des suppressions de services.

M. Navez estime que les arguments avancés par M. Staquet sont insensés au vu de la comparaison des dotations octroyées par le groupe Union d'une part et par la majorité actuelle d'autre part au CPAS lors des 4 premiers exercices de chacune des deux dernières mandatures.

M. Devin indique qu'il est paradoxal que M. Navez puisse critiquer la gestion qui a été faite au sein du CPAS lors des 4 premières années de la présente mandature alors que son groupe disposait au sein de ce CPAS de la majorité durant cette période. Il considère par conséquent la critique qui est faite par M. Navez de l'action au sein du CPAS durant les 4 premières années de la présente mandature comme une autocritique offerte par M. Navez en Conseil communal. Il poursuit en félicitant les efforts mis en œuvre au sein du CPAS actuellement afin d'assurer des services de qualité. Il mentionne particulièrement les actions entreprises qui favorisent les remises à l'emploi plutôt que des licenciements.

M. Urbain se dit surpris de la critique opposée par le groupe Union au budget. Le groupe Union semble avoir tellement peu d'arguments à opposer à ce budget qu'il focalise ses interventions sur les conséquences d'un tel budget, non pas en 2012, mais en 2013 et au-delà. Il estime que ces critiques ne doivent pas cacher la bonne situation des finances de la Ville de Binche. Il met au défi tout détracteur de trouver une commune, une ville, proche de Binche et qui présente un budget aussi favorable. Alors si la dette de la Ville de Binche augmente, la raison en est que la majorité précédente n'a effectué aucun investissement. Dès lors, tout emprunt nouveau ne peut que faire augmenter la dette de la Ville. L'augmentation de la dette ne doit pourtant pas constituer un obstacle à tout projet si elle est raisonnée et proportionnée, ce qui est le cas actuellement. Il souligne que la Ville de Binche n'est pas un village gaulois. Elle ne doit pas vivre recluse. Les Villes qui l'entourent réalisent des investissements afin de renforcer leur attractivité. La Ville de Binche doit se positionner dans ce mouvement. Elle dispose d'un des taux d'endettement par habitant les plus faibles de Wallonie. Elle investit sur fonds propres dans le cadre de plusieurs projets. Sa dette se monterait à plus de EUR 20.000.000 si elle recourait systématiquement à l'emprunt afin de financer ses projets d'investissement. Ensuite, concernant les taxes communales, M. Urbain relève que, au moment où d'autres communes cherchent à inventer de nouvelles taxes afin de boucler leur budget, la majorité actuelle peut se féliciter de n'avoir augmenté aucun taux ni créé aucune taxe mais au contraire d'en avoir supprimé une durant la présente mandature. Dans le contexte actuel, le budget vérité proposé prévoit une diminution de 13% des dépenses à l'ordinaire. Certaines communes ne peuvent prévisionner la totalité des dépenses en personnel dans leur budget. La Ville de Binche présente au contraire un budget vérité sain et en boni. Le message posé par la majorité est fort. Il est que la Ville de Binche ne doit pas vivre au dessus de ses moyens, et doit être précautionneuse avec l'argent des Binchois.

M. Navez indique qu'avec ce budget, l'on charge les Binchois avec des dettes de 30 ans sur le dos.

M. Devin lui répond qu'en tant que membre de l'ancienne majorité, il est mal placé pour émettre ce genre de critiques. En effet, le groupe Union avait, en dehors de tout investissement, procédé à l'étalement de prêts sur 30 ans.

M. Urbain signale que cette opération a été coûteuse étant donné le taux auquel l'étalement de la dette avait été effectué.

M. Joie souligne que la majorité recourt même à l'emprunt sur 20 ans afin de financer des entretiens.

M. Bejarano indique que le budget ici présenté a été établi à la lumière des 5 derniers exercices. Au niveau des dépenses d'investissement, ils sont financés par l'emprunt et également sur fonds propres.

M. Joie souhaite poser une question technique relative à l'imputation des charges d'emprunt. Il indique que la circulaire budgétaire prévoit des règles complexes d'imputation budgétaire des charges d'emprunts nouveaux et d'emprunts d'exercices antérieurs mais non contractés durant ces exercices antérieurs. Il demande si ces règles ont bien été respectées à l'occasion de la confection du présent budget.

M. Piret constate que le présent budget prévoit une augmentation de 39% des dépenses à l'extraordinaire. Le montant initialement estimé des investissements est régulièrement dépassé en raison d'avenants qui explosent les estimations initiales. Il indique avoir déjà interpellé le Collège sur cette situation. Il indique que la somme d'emprunts prévue au budget se révélera par conséquent insuffisante afin de réaliser l'ensemble des investissements. Il estime donc que la dette par habitant sera amenée à encore augmenter et d'autant plus en cas de nouveaux emprunts à partir de 2013.

M. Fayt entend M. Joie qualifier la situation financière héritée du groupe Union comme exceptionnelle. Il mentionne que le montant des impayés était également exceptionnel. Aussi, en comparant le boni cumulé actuel avec celui du groupe Union, l'on doit alors considérer que la situation financière actuelle est « super-exceptionnelle ». Au niveau des subsides, M. Fayt indique que les subsides constituent effectivement de l'argent public et qu'aller chercher cet argent public afin de mener des projets pour la Ville, plutôt que de le laisser aux autres, est conforme à l'intérêt des Binchois. Sous le groupe Union, l'on avait l'impression que la Ville de Binche était à l'arrêt, qu'elle ne portait plus aucun projet. Il suffit de considérer l'état des Caves Bette en 2006 pour se convaincre de cette situation de blocage. Aujourd'hui, la Ville est porteuse de projets d'investissements qui permettront de redonner de l'attractivité à la Ville et de la fierté à ses habitants. Aussi, la gestion d'une Ville et des investissements à y effectuer peut être dans une certaine mesure assimilée à une maison. Une maison nécessite des travaux afin de la maintenir en bon état d'entretien et d'y vivre agréablement. Si aucun investissement n'y est effectué, d'une part, elle perd de son confort et, d'autre part, la facture des travaux s'avère plus lourde lorsqu'aucun investissement n'y a été consenti et qu'elle a été délaissée pendant longtemps. Ensuite, au niveau des fêtes populaires, M. Fayt entend bien la demande de M. Devigne à la Ville afin qu'elle soutienne l'organisation de la « Ducasse au Parc ». Il rappelle à M. Devigne que la Ville a fortement soutenu l'organisation de cet événement en 2011, qu'elle soutient de manière générale ce genre d'initiative. Aussi, il demande que personne, pas même M. Devigne, ne s'approprie les événements publics. Enfin, concernant le kiosque, M. Fayt indique qu'un projet de récréation d'un kiosque au Parc existe. Il n'entend pas en divulguer les détails mais demande à M. Devigne de bien considérer que d'autres que lui portent également cette idée.

M. Devigne indique qu'il a toujours remercié l'Administration communale et la Ville pour son soutien sans lequel l'organisation de tels événements ne serait pas possible. Il espère pouvoir continuer à compter sur ce soutien.

M. Devin indique que M. Devigne pourra donc encore compter sur le soutien de la Ville et de l'Administration communale dans le cadre de la prochaine édition de la « Ducasse au Parc ». En effet, il est convaincu que la Ville doit porter et supporter l'organisation d'événements populaires à Binche, auxquels chacun puisse participer gratuitement. Ces événements participent en effet à l'accès de chacun à la culture, aux loisirs. Ils rendent aux habitants les espaces publics et participent à la vie de la Cité. La Ville de Binche s'inscrit donc dans cette optique, même si M. Piret estime que les difficultés de parking occasionnées par ces événements sont disproportionnées.

M. Van Houter indique que le constat de M. Devigne d'une insuffisance du nombre de poubelles à Binche est partagé par l'équipe en place. Il indique qu'en 2006, 100 poubelles étaient disposées sur le territoire de la Ville, ce qui est insuffisant. Nombre de ces poubelles ont disparu ou ont été cassées. Aussi, EUR 15.000 avaient été inscrits au budget 2011 afin d'acheter une trentaine de nouvelles poubelles. Le modèle acheté est équipé d'un cendrier. Certaines de ces poubelles ont déjà été installées, notamment au Kursaal. Les autres seront disposées après les carnivals, ainsi que le stock de poubelles « ancien modèle » subsistant.

M. Ferrari répond à la question de M. Joie relative aux charges des nouveaux emprunts. Il indique que les emprunts qui sont prévus au budget 2012 consistent d'une part, pour environ EUR 5.000.000, en des reports d'emprunts prévus en 2011 et qui n'ont pas été contractés au moment de la réalisation du projet de budget 2012. Ces emprunts sont donc relatifs à des projets de 2011 pour lesquels les dépenses ont été engagées en 2011. Ils consistent d'autre part en des emprunts nouveaux de 2012, pour un montant de EUR 4.000.000. Au niveau des emprunts et de l'inscription de leurs charges au budget 2012, la circulaire budgétaire prévoit que les charges d'intérêt des emprunts soient provisionnées à hauteur de moitié pour les nouveaux projets prévus au budget 2012 et pour la totalité pour les emprunts relatifs aux dépenses prévues au budget 2011. En revanche, lorsque les emprunts concernés sont des emprunts antérieurs réinscrits afin de financer des investissements dont les dépenses ont été engagées lors d'un exercice précédent, les charges de remboursement des intérêts et du capital doivent être provisionnées à 100%. M. Ferrari indique que le budget a été confectionné en application de la circulaire budgétaire.

M. Ferrari rappelle que des charges de dettes tombent en 2011 et que le solde en tient compte.

M. Joie indique à M. Fayt que la discussion sur les subsides pourrait se prolonger toute une nuit sans qu'ils ne puissent se mettre d'accord. En effet, M. Joie considère que les subsides constituent de l'argent public et que le fait que chacun veuille systématiquement en tirer un maximum n'est pas sain. Ensuite, il indique à M. Fayt que la comparaison avec l'entretien d'une maison doit être assortie de toutes les conséquences en cas d'emprunt trop important et qui ne peut pas être remboursé.

M. Urbain rappelle que la dernière remarque implique de M. Joie implique que l'on ne puisse faire face à ses remboursements, ce qui n'est manifestement pas la situation et la perspective pour la Ville de Binche.

M. Joie rappelle que les charges de dettes ne pèseront le plus lourdement sur la Ville qu'après 2012.

M. Piret indique, concernant les festivités et la problématique de stationnement, qu'effectivement, à l'occasion de l'inauguration du Marché de Noël, de nombreuses personnes étaient présentes et que le secteur HORECA du centre a pu en bénéficier. Il indique que cet afflux de personnes n'a cependant pas profité aux commerçants de détail qui ont dû subir des difficultés de parking et d'accès à leur commerce durant les 10 jours du Marché de Noël avec en conséquence, une baisse substantielle de leur chiffre d'affaire durant cette période importante.

M. Devin estime que l'opposition ressort toujours les mêmes rengaines. Les autres villes vont chercher des subsides. Mais la Ville de Binche devrait s'abstenir de le faire selon l'opposition. M. Devin indique que la majorité et l'opposition ne seront manifestement jamais d'accord sur ce thème. Il rappelle qu'une part des subsides obtenus est utilisée afin de réaliser des investissements à effet de levier, permettant d'attirer d'autres investissements privés. Le projet de PRU relève de cette démarche. De tels projets sont évidemment favorables au redéploiement de la Ville. Il souligne qu'ainsi, la première phase de PRU est estimée, en termes d'investissements privés, à EUR 30.000.000, soit le budget annuel de la Ville. La majorité est occupée à redessiner la Ville, avec le projet de contournement réalisé sur des fonds européens, avec le projet de PRU. Elle dynamise la Ville et la rend attractive, aussi grâce aux événements qui y sont organisés. La majorité rénove des quartiers entiers. L'ambition de celle-ci est de redéployer la Ville, de lui donner des perspectives et de rendre de la fierté à ses habitants. M. Devin s'étonne par conséquent des critiques du Marché de Noël émises par des membres du groupe Union qui avait fait placer pour toute réjouissance de fin d'année, une crèche grillagée sur la Grand'Place. M. Devin souligne que le feu d'artifices tiré lors de l'inauguration du Marché de Noël a coûté EUR 1.500. Il estime que ce montant est minime, comparé aux EUR 95.000 budgétés consacrés par la majorité à la rénovation du clocher de l'église de Buvrines ou des EUR 1.800.000 réservés à la rénovation du Musée du Masque. Tout le monde n'est pas favorable à de tels investissements mais ils participent, comme le Marché de Noël, de la vie en société qui est faite de centres d'intérêt et de plaisirs divers, tous à respecter. Il n'accepte donc pas les critiques de ceux qui estiment que la majorité vit de pains et de jeux alors qu'elle investit pour l'avenir des Binchois et qu'elle cherche à améliorer la qualité de vie des citoyens binchois et la visibilité de la Ville, également via l'organisation d'événements, qui ne résumant néanmoins pas son programme. Enfin, M. Devin se dit énervé de la critique faite par M. Joie de la gestion des finances belges par l'Etat et par les partis. Il entend rappeler que pendant que certaines personnes spéculent sur les meilleurs moyens de s'enrichir, encore en temps de crise, d'autres travaillent avec acharnement afin de dégager des solutions qui permettront de remédier aux difficultés notamment créées par les comportements spéculatifs. Il souligne que le rôle des politiques est dans ce contexte particulièrement ingrat. Il entend ne pas les laisser salir par des réflexions de type démagogique leur imputant la responsabilité de la crise actuelle.

M. Navez estime qu'il convient de ne pas interpréter négativement les propos de M. Joie concernant les subsides. Il indique, en précisant le propos de M. Joie, qu'il est justifié que la Ville sollicite des subsides pour ses investissements pourvu toutefois que ces investissements soient utiles et justifiés. En effet, les subsides reçus par la Ville constituent

de l'argent public et doivent par conséquent être utilisés en bon père de famille. D'autre part, une part des investissements subsidiés réalisés par la Ville, d'au moins 20%, incombe systématiquement à la Ville. Il convient par conséquent de ne solliciter des subsides que pour des investissements réfléchis et réellement utiles pour les Binchois. Et il constate que ce n'est pas toujours le cas. Ainsi, il prend l'exemple du Lavoir de Péronnes. Ce bâtiment a été rénové à coups de subside sans pourtant qu'une affectation ne soit donnée à ce bâtiment une fois rénové.

M. Devin souligne qu'il est paradoxal que M. Navez cite l'exemple du Lavoir de Péronnes afin d'illustrer la mauvaise utilisation des subsides par la majorité. En effet, l'accord concernant la cession du Lavoir de Péronnes, afin de le rénover, a été signé par M. Navez lui-même avec l'appui du groupe Union en Conseil Communal.

M. Navez souligne qu'il avait effectivement signé, en tant que Bourgmestre, le projet de récupération du Lavoir. Ce projet a par la suite été entériné par le Conseil communal. En revanche, il ne se sent pas de responsabilité dans l'absence d'utilisation de ce bâtiment qui constitue le nœud du problème.

M. Devin insiste sur le fait qu'à présent, plutôt que de laisser les choses en l'état et se lamenter, il se bat au fédéral pour qu'une affectation puisse être donnée à ce bâtiment et que la rénovation de celui-ci puisse être menée à son terme.

M. Urbain rappelle que seul le MR avait voté contre le projet de rénovation en Conseil communal.

Pour : 16

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAI

Contre : 11

André NAVEZ, Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE

Abstention : 1

Jacques DEVIGNE

2. Budget de la Régie Foncière communale – Exercice 2012

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le budget de la Régie Foncière communale pour l'exercice 2012.

Accord à l'unanimité

3. Répartition dotations communales – Approbation du montant de la dotation attribuée à la Zone de Police pour l'exercice 2012

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le montant de la dotation attribuée par la Ville de Binche à la Zone de Police à 2.987.953,57 €.

Accord à l'unanimité

4. Fixation des petits investissements à inscrire au budget ordinaire de l'exercice 2012

- FIXATION

Le Conseil communal est invité à fixer à 6.197,37 € maximum par marché et à 1.239,47 € maximum par unité de bien les montants pouvant être imputés au budget ordinaire de l'exercice 2012, et ce pour des petits investissements.

Accord à l'unanimité

5. Carnaval 2012 – Ratification de la délibération du tableau des dépenses

- RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la délibération du Collège communal du 05 décembre 2011 relative à l'autorisation donnée à Monsieur le Receveur communal d'engager, mandater et liquider les dépenses de carnaval évaluées à environ 164.520 € selon le tableau de ventilation annexé au présent rapport et supérieur aux dits douzièmes.

Accord à l'unanimité

REFORME DE SECURITE CIVILE

6. Incendie – Réforme de la sécurité civile – Approbation de la convention d'aide adéquate la plus rapide entre les communes disposant d'un service d'incendie

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur la convention d'aide adéquate la plus rapide entre les communes disposant d'un service incendie.

M. Joie indique qu'il est d'accord avec la réforme du corps des pompiers. Cependant, il demande des éclaircissements quant aux relations entre la Ville et son service incendie, à la suite de la sortie dans la presse de certains membres de ce service. Il constate que des erreurs ont été commises dans la gestion de ce dossier et que tout dialogue semble rompu entre la Ville et ce service. Il souligne qu'il comprend le mouvement de mécontentement qui peut exister au sein de ce service si on cherche à leur imposer un changement de statut et le remboursement de sommes mal perçues. Il estime que la situation est inquiétante tant au niveau des agents de ce service pénalisés par des décisions qui leur sont défavorables qu'au niveau des Binchois dont la sécurité pourrait se trouver compromise. Il souhaite que le dialogue soit réinstauré au plus vite avec le corps des pompiers et que les solutions soient dégagées dans les meilleurs délais.

M. Devin explique qu'il a rencontré les membres du service incendie afin de discuter avec eux de la situation. Il les a tous reçus, à l'exception d'un seul, en vacances au moment des entrevues. Le dialogue n'est donc pas rompu et la Ville reste ouverte à la discussion avec les personnes concernées. Il indique que le mouvement de mécontentement dont M. Joie fait l'écho résulte de 2 événements. Tout d'abord, M. Devin rappelle que lors du dernier Conseil communal, un nouveau Chef du service incendie a été désigné. Cette personne vient de la caserne de Mons et n'est pas issue du service incendie communal. En effet, aucune personne au sein du service communal n'entre dans les conditions permettant de prétendre à ce poste. Cette désignation a pu provoquer quelques frustrations au sein du service. Ensuite, l'ONSS, lors d'un contrôle en 2010, a soulevé des problèmes de perceptions des cotisations à l'ONSS sur les heures supplémentaires versées à certains agents du service

incendie. Ces remarques sont susceptibles d'impacter financièrement certains agents du service incendie, et en outre la Ville. Cette problématique occasionne également une part de mécontentement au sein du service. La Ville consulte des experts en droit social et fiscal afin d'analyser la situation et d'identifier les mesures qui permettront, en toute légalité, de répondre aux remarques de l'ONSS tout en n'impactant pas défavorablement les traitements versés aux membres du service incendie. M. Devin comprend la problématique et le mécontentement des agents concernés. Il indique que cette situation ne compromet pas la sécurité des Binchois étant donné que le corps des pompiers continue à fonctionner normalement.

Mme Derbaix indique qu'elle ne comprend pas comment une modification de statut est de nature à pénaliser certains agents du service incendie.

M. Devin répond que la Ville a pris acte d'un rapport de l'ONSS et qu'elle doit adapter sa gestion aux remarques formulées dans ce rapport. Il relève qu'il ne peut évidemment pas refuser de prendre en compte les remarques de l'ONSS et qu'il ne peut non plus demander aux agents du service incendie de s'en réjouir.

M. Groetembril estime qu'il est surprenant que cette situation ne se pose qu'à Binche. Aussi, il ne voudrait pas qu'il en résulte une moins grande sécurité des Binchois.

M. Devin indique que la situation existe depuis de nombreuses années et qu'elle n'a pas été créée par la présente majorité. Pour le reste, il constate que les efforts mis en œuvre par l'actuelle équipe visent à renforcer l'efficacité du service incendie et partant, la sécurité des Binchois.

Accord à l'unanimité

JURIDIQUE

7. Service des travaux – Terril Sainte-barbe – Constatations d'infractions à l'environnement – Proposition de transaction financière – Décision du Collège communal du 24 octobre 2011 - RATIFICATION

En date du 28 septembre 2011, un inspecteur de police, membre de l'unité de répression des pollutions, a visité le site du Terril Sainte-barbe et a constaté différentes infractions à l'environnement. Suite à ces constatations, il a été proposé une transaction financière de 5.650 € avant toute poursuite judiciaire. Vu l'urgence impérieuse, le Collège communal a statué sur cette demande sur base de l'article 1311-5 du CDLD vu l'absence de crédit.

Le Conseil communal est invité à approuver la dépense.

M. Piret demande si ce dossier concerne bien une infraction commise par la Ville de Binche.

M. Devin lui répond par la positive.

Accord à l'unanimité

REGLEMENT COMMUNAL

8. Modification du règlement communal sur l'ouverture des voiries – Règlement général de police

- DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement général de police en ce qui concerne l'exécution de travaux sur la voirie communale ainsi que sur les dépendances de voirie relevant du pouvoir de gestion de la commune, afin de le rendre plus efficace.

M. Piret demande si la caution de EUR 50.000 résultant de ce règlement sera également appliquée aux particuliers qui souhaitent se raccorder au gaz ou à l'égout.

M. Devin répond que ce règlement concerne les impétrants et ne vise donc pas les particuliers qui ne seront donc pas soumis à l'obligation de cautionner.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

9. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation

- NOTIFICATION

Sur présentation du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver et à transmettre au receveur communal, les décisions par lesquelles le Conseil communal arrête les règlements relatifs aux établissements occupant des serveurs et/ou serveuses de bar, aux débits de boissons, au colportage, aux agences de paris aux courses de chevaux, aux terrains de camping, aux agences bancaires, aux commerces de frites et de produits analogues, aux night-shop, aux occupations du domaine public par des loges foraines et loges mobiles et aux occupations du domaine public par des terrasses et par tout autre objet servant à l'exercice du commerce en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Accord à l'unanimité

10. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d'approbation

- NOTIFICATION

Sur présentation du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver et à transmettre au receveur communal, les décisions par lesquelles le Conseil communal arrête les règlements relatifs à la délivrance de permis d'environnement, la délivrance de permis de lotir, aux permis de location, la délivrance de documents administratifs, aux demandes d'autorisation de raccordement à l'égout et/ou aux autorisations d'ouverture de tranchée, l'enlèvement d'affiches sauvages et sur la destruction de nids de guêpes ou neutralisation d'essaims d'abeilles en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Accord à l'unanimité

11. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d’approbation

- NOTIFICATION

Sur présentation du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver et à transmettre au receveur communal, les décisions par lesquelles le Conseil communal arrête les règlements relatifs à la délivrance de documents urbanistiques, au transport social, au prêt de livres et à la réalisation de photocopies à la bibliothèque, à l’enlèvement des versages sauvages, aux exhumations, aux transports funèbres, à la location de caveaux d’attente, à l’ouverture et fermeture de caveaux et columbariums, aux concessions aux cimetières, à la vente de caveaux communaux et sur la vente de columbariums en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Accord à l’unanimité

12. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d’approbation

- NOTIFICATION

Sur présentation du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver et à transmettre au receveur communal, les décisions par lesquelles le Conseil communal arrête les règlements relatifs au stationnement (zone bleue), à l’utilisation d’espaces privés ou commerciaux pour un usage lucratif, aux installations occasionnelles sur le domaine public, à l’occupation temporaire de la voie publique à l’occasion de travaux, aux parcelles non bâties, aux secondes résidences, aux immeubles bâtis inoccupés, aux piscines privées et aux chevaux et poneys en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Accord à l’unanimité

13. Imposition communale – Approbation par la tutelle spéciale d’approbation

- NOTIFICATION

Sur présentation du Collège communal, le Conseil communal est invité à approuver et à transmettre au receveur communal, la décision par laquelle le Conseil communal arrête le règlement relatif aux panneaux publicitaires en application des articles L3131-1 et L3132-1 à 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Accord à l’unanimité

SUBSIDES

14. Subsidés communaux – Répartition des subsidés aux diverses associations locales

- DECISION

Dans le cadre de l’arrêt du budget de l’exercice 2012, le Conseil communal est invité à procéder à la répartition des subsidés aux diverses associations locales.

M. Piret demande si l’octroi d’un subside d’ EUR 10.000 a l’asbl Binche Centre Ville signifie que cette asbl poursuivra de nouveaux projets en 2012.

M. Urbain lui répond que la décision de liquider cette asbl a été prise par l'assemblée générale de cette asbl, réunie extraordinairement et que le subside de EUR 10.000 permettra de clôturer les comptes ONSS de cette asbl préalablement à sa liquidation. M. Urbain ajoute que cette asbl n'avait pas perçu de subside en 2011.

M. Joie demande que le coût total pour la Ville de cette asbl soit communiqué aux Conseillers communaux.

Accord à l'unanimité

15. Subsidés communaux – Agréation en vue de l'obtention éventuelle d'un subside communal en 2012 – Catégorie sociétés carnavalesques

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agréation du groupe les « Mistinguettes » de Bray en vue de l'obtention éventuelle d'un subside communal en 2012.

Accord à l'unanimité

16. Subsidés communaux – Agréation en vue de l'obtention éventuelle d'un subside communal en 2012 – Catégorie sociétés carnavalesques

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agréation de la société de fantaisie les « Vîs Grands Pés » de Leval en vue de l'obtention éventuelle d'un subside communal en 2012.

Accord à l'unanimité

17. Subsidés communaux – Agréation en vue de l'obtention éventuelle d'un subside communal en 2012 – Catégorie sociétés carnavalesques

- DECISION

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur l'agréation de la société de gilles les « Splendides » d'Epinois en vue de l'obtention éventuelle d'un subside communal en 2012.

Accord à l'unanimité

INTERCOMMUNALES

18. AIOMS – Intercommunale – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 21 décembre 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 juin 2011 ;
- approuver le plan stratégique 2011/2013 (1^{er} rapport intermédiaire) ;
- approuver le plan financier 2011/2014.

M. Jaumot souligne qu'il est impératif que les délibérations du Conseil communal relatives aux intercommunales parviennent à ces dernières au plus tard le jour des assemblées générales, sans quoi les représentants de la Ville ne peuvent pas voter. La Ville perd alors son influence sur les décisions de l'intercommunale et les représentants de la Ville au sein des intercommunales se déplacent pour rien.

Accord à l'unanimité

19. IDEA – Intercommunale – Approbation des points de l’ordre du jour de l’Assemblée Générale du 22 décembre 2011

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le plan stratégique 2011/2013 – Evaluation 2011 ;
- approuver les tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA - Livre F – Missions du Service Exploitation (à savoir les missions de prélèvement et d'analyse des eaux de piscines se rapportant au Service Exploitation) ;
- approuver les tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA - Livre D – Missions du Service Aménagement du Territoire (à savoir les tarifs pour les missions de montage de projet du Service Aménagement du Territoire) ;
- approuver les tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA - Livre A – Modification du tarif applicable à la surveillance des travaux ;
- approuver les tarifs applicables dans le cadre de diverses prestations pour les communes associées à l'IDEA - Livre A – Prestations dans le cadre d'une étude de sol – Adaptation de la proposition de tarifs concernant les études de sol.

Accord à l’unanimité

20. IDEPP – Intercommunale – Approbation des points de l’ordre du jour de l’Assemblée Générale du 22 décembre 2011

- APPROBATION

Le Conseil Communal est invité à :

- approuver le plan stratégique 2011/2013 ;
- approuver la désignation d'un administrateur.

Accord à l’unanimité

LOGEMENT- PLAN HABITAT PERMANENT

21. Retrait du Plan Habitat Permanent suite au relogement des résidents permanents du site « Binche-Plage »

- DECISION

Sur proposition du S.P.W, le Conseil communal est invité à se retirer du Plan Habitat Permanent.

M. Deghorain demande à être assuré que plus personne n’est présent sur le site de Binche Plage. Il lui revient que du passage serait observé sur le site, notamment durant la nuit.

M. Devin lui indique qu’il ne doit plus y avoir de personnes présentes sur le site et qu’il s’assurera de cet état de fait.

Accord à l’unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

22. Construction de 7 habitations unifamiliales à la rue de l’Abattoir à Binche
- Approbation d’avenant 3

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 3 du marché "Construction de 7 habitations unifamiliales à la rue de l'Abattoir à Binche" pour le montant total en plus de 69.367,32 € hors TVA ou 83.934,46 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 180 jours de calendrier ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 39.080,00 € sera donc augmenté de 5.080,00 € et ainsi porté à 44.160,00 € ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 921/72201-60 (n°de projet 20109211).

M. Piret constate à nouveau un important avenant dans ce dossier.

M. Devin rappelle l'importance de ce dossier et sa complexité.

M. Piret souligne que l'avenant se monte à 46% du montant initial du marché.

Accord à l'unanimité

23. Maintenance de diverses infrastructures sportives – Terrains de football de Binche, Leval, Péronnes et terrain de rugby d'Epinois – Lot 4 (Terrain de rugby d'Epinois)

- **Approbation d'avenant 3**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 3 du marché "Maintenance de diverses infrastructures sportives: terrains de football de Binche, Leval, Péronnes et de rugby d'Epinois - Lot 4 (Terrain de rugby d'Epinois)" pour le montant total en plus de 9.131,67 € hors TVA ou 11.049,32 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 5 jours ouvrables ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 10.450,00 € sera donc augmenté de 820,00 € et ainsi porté à 11.270,00 € ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2010, article 764/72402-60 (n°de projet 20107645).

Accord à l'unanimité

24. Plan Triennal 2010/2012 – Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;

- approuver le cahier spécial des charges réf. 501 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Plan Triennal - Travaux d'amélioration de la rue du Pressé à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 787.360,25 € hors TVA ou 952.705,90 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/735-01-60 (n° de projet 20124211) en la couvrant par un emprunt et un subside ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

25. Plan Triennal 2010/2012 – Travaux d'amélioration de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 500 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Plan Triennal 2010-2012-Travaux d'amélioration de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage)", établis par l'auteur de projet, IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.058.200,00 € TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché. ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/735-02-60 (n° de projet 20124212) en la couvrant par un emprunt et un subside.

Accord à l'unanimité

26. Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque – Lot 1 (Gros œuvre, stabilité, parachèvements)

- **Approbation du montant corrigé de l'avenant 1**
- **Désamiantage et approbation de l'avenant 2**
- **Renforcement compteur gaz et variantes planchers**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant corrigé pour l'avenant 1 - Désamiantage du marché "Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque - lot 1 (Gros oeuvre, stabilité, parachèvements)", à savoir 97.633,20 € hors TVA ou 118.136,17 €, 21% TVA comprise au lieu de 80.688,59 € hors TVA ou 97.633,19 €, 21% TVA comprise ;
- approuver l'avenant 2 - Renforcement compteur gaz et variantes planchers du marché "Reconditionnement de l'Aile Saint-Paul et sécurisation du Musée du Carnaval et du Masque - lot 1 (Gros oeuvre, stabilité, parachèvements)" pour le montant total en plus de 30.384,23 € hors TVA ou 36.764,92 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 13 jours ouvrables ;

- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle ;
- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 24.290,00 € sera donc augmenté de 6.400,00 € et ainsi porté à 30.690,00 € ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire 2011, article 771/72302-60/2010 (n° de projet 20107713).

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE SERVICES

27. Marché de services financiers pour le financement des investissements repris aux budgets extraordinaires

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 494 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Marché de services financiers pour le financement des investissements repris aux budgets extraordinaires", établis par le Service des Finances "Cellule marchés publics". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 2.811.453,26 € ;
- choisir l'appel d'offres général comme mode de passation du marché. Le marché sera soumis à la publicité européenne suivant les formulaires standards appropriés ;
- financer cette dépense avec les crédits inscrits au budget ordinaire de l'exercice 2012 (et aux exercices suivants), articles xxx/211-01 ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

28. Achat de mobilier de bureau pour l'Administration générale

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché "Achat de mobilier de bureau pour l'Administration générale" pour le montant total en plus de 1.197,00 € hors TVA ou 1.448,37 €, 21% TVA comprise ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 104/74101-51 (n° de projet 20111041).

Accord à l'unanimité

29. Achat de vélos pour les agents constatateurs et gardiens de la paix

- **Approbation de l'attribution et des conditions**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des fournitures ;
- approuver la description technique N° 499 et le montant estimé du marché "Achat de vélos pour les agents constatateurs et gardiens de la paix". Le montant estimé s'élève à 2.280,37 € hors TVA ou 2.759,25 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché.
- approuver la proposition d'attribution pour ce marché ;
- sélectionner les soumissionnaires CYCLES HOUDART, CYCLES DANY 2000 et SACHA SPORT pour avoir joint toutes les pièces exigées par la sélection qualitative ;
- considérer les offres de CYCLES HOUDART, CYCLES DANY 2000 et SACHA SPORT comme complètes et régulières ;
- attribuer ce marché au soumissionnaire ayant remis l'offre régulière la plus avantageuse, soit CYCLES HOUDART, Avenue Wanderpepen 38 à 7130 BINCHE, pour le montant d'offre contrôlé de 2.280,37 € hors TVA ou 2.759,25 €, 21% TVA comprise ;
- approuver le paiement suivant les dispositions prévues dans l'offre et par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2011, article 332/74301-51 (n° de projet 20113322).

Accord à l'unanimité

30. Achat d'un tractopelle - Chargeur sur roue

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 497 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un tractopelle - chargeur sur roue". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 115.702,47 € hors TVA ou 140.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/74404-51 (n° de projet 20124228) en la couvrant par prélèvement sur fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

31. Achat d'une fourgonnette tôlée

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 496 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'une fourgonnette tôlée ". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.528,92 € hors TVA ou 20.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/74301-52 (projet 20124230) en la couvrant par prélèvement sur le fonds de réserve.

Accord à l'unanimité

32. Achat d'un petit camion avec nacelle

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 498 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un petit camion avec nacelle". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 66.115,70 € hors TVA ou 80.000,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit qui sera inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 721/74404-51 (n° de projet 20124228) et sera financé par un prélèvement sur le fonds de réserve ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

33. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Année scolaire 2011/2012 – Ouverture des cours

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à procéder à l'ouverture des unités de formation suivantes pour l'année 2011/2012 :

- Assurances incendie (niveau 1) ;
- Individuelles accidents, maladie, revenu garanti ;
- Assurance incendie (niveau 2) ;
- Fiscalité de l'assurance ;
- Pertes d'exploitation ;
- Ethique et déontologie appliquées au secteur touristique ;
- Transports, branches diverses ;
- Gestion appliquée au secteur touristique ;
- Organisation et animations d'activités de loisirs et de tourisme ;
- Droit des assurances ;
- Ethique de l'assurance ;
- Epreuve intégrée : bachelier en assurances.

Accord à l'unanimité

ACCUEIL TEMPS LIBRE

34. Présentation pour information des objectifs prioritaires et du plan d'action 2011/2012 du service Accueil Temps Libre déterminé par la Commission Communale de l'Accueil

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance des objectifs prioritaires déterminés par la Commission Communale de l'Accueil (CCA) et du plan d'action annuel de la coordination Accueil Temps Libre (ATL).

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

35. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes – Budget – Exercice 2012 **- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrinnes, en sa séance du 08 août 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 12.430,85 € ;
- Dépenses : 12.430,85 €.

Pour : 18

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Laurent DEVIN,
Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES, Patrice LAI,
Claudine DURINCKX**

Abstention : 10

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER**

36. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Modification budgétaire n°1 – Exercice 2011 **- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2011, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 22.482,00 € ;
- Dépenses : 22.482,00 €.

Pour : 18

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Laurent DEVIN,
Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES, Patrice LAI,
Claudine DURINCKX**

Abstention : 10

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER**

37. Fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche – Modification budgétaire n° 1 – Exercice 2011 **- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire n° 1, exercice 2011, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église du Sacré-Cœur à Binche, en sa séance du 11 novembre 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 31.252,41 € ;
- Dépenses : 31.252,41 €.

Pour : 18

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Alain DETAEYE, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE, Laurent DEVIN,
Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER, Marie-Rose TREZEGNIES, Patrice LAI,
Claudine DURINCKX**

Abstention : 10

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN, Marie-Claude KLENNER**

**38. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies – Modification
budgétaire ordinaire n°1 – Exercice 2011
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire ordinaire n° 1, exercice 2011, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 07 septembre 2011.

Pour : 14

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Alain DETAEYE, Benoît DEGHRONAIN,
Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Marie-Rose TREZEGNIES, Claudine DURINCKX**

Abstention : 9

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN**

Contre : 5

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Patrice LAI, Marie-Claude KLENNER**

**39. Fabrique d'église Saint-Pierre à Leval-Trahegnies – Modification
budgétaire extraordinaire n°1 – Exercice 2011
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur la modification budgétaire extraordinaire n° 1, exercice 2011, arrêtée par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 07 septembre 2011.

Pour : 14

**André NAVEZ, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Alain DETAEYE, Benoît DEGHRONAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE, Véronique DUBRULLE,
Marie-Rose TREZEGNIES, Claudine DURINCKX**

Abstention : 9

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Laurent ARMAN**

Contre : 5

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Patrice LAI, Marie-Claude KLENNER**

POLICE ADMINISTRATIVE

**40. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route
- ARRET**

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire instaurant la mise en place des zones d'évitement striées ainsi que les règles de priorité y applicables aux endroits suivants :

- à la rue René Vanquelefs à Binche, section d'Epinois;
- à la rue de Fontaine à Binche, section de Leval-Trahegnies ;

- à la rue d'Anderlues à Binche, section de Leval-Trahegnies ;
- à la rue d'Anderlues à Binche, section de Leval-Trahegnies ;
- à la rue de l'Industrie à Binche, section de Ressaix ;
- à la rue Albert Elisabeth à Binche, section de Péronnes.

M. Groetembril demande pourquoi la rue d'Anderlues est citée à 2 reprises dans le résumé.

M. Devin répond que le dossier concerne notamment la création de 2 zones dans cette rue. Cette rue est donc citée 2 fois pour cette raison.

Accord à l'unanimité

41. Police administrative – Règlement complémentaire au code de la route

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter un règlement complémentaire instaurant la mise en place des zones d'évitement striées ainsi que les règles de priorité y applicables à la rue Saint-Fiacre à Binche, section d'Épinois.

Accord à l'unanimité

42. Police administrative – Extension de la Zone Bleue – Adoption d'un règlement complémentaire

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de modification de la réglementation Zone bleue.

Accord à l'unanimité

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

1. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Congés pour prestations réduites en cas de maladie (mi-temps médical)
- DECISION
2. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Demande d’une interruption de carrière dans le cadre d’un congé parental à mi-temps
- DECISION
3. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d’une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
4. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours d’éducation physique – Désignation et affectation d’un maître d’éducation physique
- DECISION
5. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours d’éducation physique – Désignation et affectation d’un maître d’éducation physique – Reconduction de réaffectation temporaire et affectation
- DECISION
6. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Cours d’éducation physique – Affectation des maîtres/maîtresses d’éducation physique à titre définitif
- DECISION
7. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2008/2009 – Cours de religion orthodoxe – Affectation et mise en disponibilité par défaut d’emploi d’une maîtresse de religion orthodoxe à titre définitif
- DECISION

8. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 – Cours de religion orthodoxe – Affectation et mise en disponibilité par défaut d'emploi d'une maîtresse de religion orthodoxe à titre définitif
- DECISION
9. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Organisation des cours de religion orthodoxe – Affectation – Mise en disponibilité par défaut d'emploi – Réaffectation définitive d'une maîtresse de religion orthodoxe à titre définitif
- DECISION
10. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une maîtresse de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION
11. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2010/2011 et 2011/2012 – Annulation de désignation d'un maître de religion islamique à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION
12. Enseignement fondamental – Personnel – Disponibilité pour convenances personnelles d'un Directeur d'école
- DECISION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE

13. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Prolongation d'un congé pour exercer provisoirement une autre fonction dans l'enseignement autre que l'enseignement universitaire
- RATIFICATION
14. Enseignement artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Personnel – Remplacement d'un professeur de formation musicale en congé de maternité
- DECISION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

15. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Outre – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'experts
- DECISION